

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2025

Présents : DELBOS J-M - LAC S - LEBRETON C - BESSE L - GOUTAL Y - LIEUTAUD L - DAYRAL X - DEGOUL SAZOS D

Absents : BELHOMME A – MAIMPONTE P (procuration à LEBRETON C) - LESCURE C (procuration à DELBOS J-M)

♦ Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2024 :

- Le Conseil Municipal valide à l'unanimité,

♦ Délibération pour bar-restaurant :

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la gérance du bar-restaurant situé au 3 place Saint Etienne à Madame Marie-Christine GIRAUD.
- Un bail précaire est signé entre les deux parties.
- Le loyer du bar-restaurant est de 250 € mensuel.
- Le loyer de l'appartement de fonction est de 267,5 € mensuel.
- Le Conseil Municipal tient compte du travail de nettoyage et de remise en état de Madame GIRAUD et décide d'appeler les premiers loyers en février 2025 pour l'appartement et en mars 2025 pour le commerce.

♦ Réflexion sur investissements 2025 :

- M. le maire présente un certain nombre d'investissements à réaliser en 2025.
- Le Conseil fera un arbitrage lors du prochain Conseil Municipal.

♦ Coût définitif du projet « Maison des Services - Chaufferie » :

- M. le Maire rappelle que ce projet a vu le jour dès début 2021, les travaux se sont terminés en juillet 2023 et les dernières subventions sont en attente de paiement.
- M. le Maire donne le détail du projet, mais les principaux chiffres à retenir sont les suivants :

- Maison des Services + Chaufferie + Maitrise d'ouvrage :
- Coût total : 537 540 € HT
- Subventions totales : 341 961 €
- Total à financer : 195 579 €
- Emprunt 10 ans à 0,53 % : 120 000 €
- Autofinancement 75 579 €
- La TVA a été entièrement autofinancée et la plus grosse partie sera récupérée en 2025 et servira à financer d'autres projets comme le village d'Ostenac par exemple.

♦ Questions diverses :

- Recensement : M. le Maire informe que les chiffres provisoires du recensement donnent une population totale de 207 habitants, soit une baisse de 6,5 % par rapport à 2019.

- Terrain du Puy de Vidal : M. le Maire informe qu'il a pu joindre la propriétaire de la parcelle de terrain située au Puy de Vidal et cette dernière est disposée à vendre. Après discussion, le Conseil Municipal est d'accord pour l'acquérir mais souhaite connaître le coût de remise à nu du terrain. Il charge le Maire de faire le nécessaire afin de prendre une décision dès le prochain conseil.

- Fond Cantal Solidaire : Il s'agit d'une aide du département. Ce programme Triennal permet aux communes d'être aidées sur trois projets différents durant 3 ans :

Différents projets sont ciblés et devront faire l'objet d'une chronologie :

- Voirie du Fargeret et de Cheyssiol.
- Enfouissement des lignes à fils nus
- Salon de coiffure
- ...

- M. le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité pour un radar pédagogique solaire donc autonome en énergie, à l'installer à l'entrée de Chaussenac pour un coût d'environ 1 800 €. Après discussion, le Conseil Municipal valide cet achat à l'unanimité. Son acquisition dépendra des disponibilités budgétaires.

La séance est levée à 21h15.